

## LES CAHIERS, D'HIER À L'APRÈS-DEMAIN -

### REGARDS SUR UNE DÉCADE ÉPUISANTE, MAIS COMBIEN EXALTANTE

#### DE LA REVUE CANADIENNE AUX CAHIERS

Mars 1982, premier numéro de *La revue canadienne du droit d'auteur* qui a paru quatre années et dont *Les Cahiers de propriété intellectuelle* ont en quelque sorte pris la relève, en 1987, en formant un comité qui devait conduire à la création d'une nouvelle revue en propriété intellectuelle et ce, à l'initiative du soussigné et avec la complicité du professeur Victor Nabhan, de l'Université Laval et, il faut l'écrire, celle de l'éditeur juridique Yvon Blais.

Pourquoi ce rappel historique de *La revue canadienne du droit d'auteur*?

D'une part, pour rappeler la mémoire de son rédacteur en chef, Michel Paré, et l'un des membres de la rédaction, François Tisseyre, éditeur et fils du regretté Pierre Tisseyre, des âmes dirigeantes en droit d'auteur au Québec pendant de nombreuses années avec Victor Nabhan et d'autres éminents juristes, avant la génération des Claude Brunet et consorts, dont je suis, et celle des professeurs Ysolde Gendreau et Mistrale Goudreau et toute cette pléiade de jeunes juristes assidus et tenaces dont les Laurent Carrière, Vivianne De Kinder, Stéphane Gilker et Normand Tamaro, pour n'en nommer que quelques-uns.

D'autre part, pour souligner la continuité entre les revues et le respect porté à sa rédaction en invitant certains de ses membres, dont Claude Brunet, Vivianne De Kinder, Victor Nabhan et François Tisseyre, aux premières réunions menant à la fondation des *Cahiers de propriété intellectuelle*. Dès le départ, nous souhaitons élargir la revue à toutes les facettes de la propriété intellectuelle de même qu'aux domaines périphériques, compte tenu de l'essor de ce champ de pratique tant à l'échelle québécoise et canadienne qu'à celle internationale. Il suffit de constater le nombre de colloques, congrès, ouvrages, revues et instruments régionaux et internationaux en propriété intellectuelle pour s'en convaincre, en outre du nombre croissant d'étudiants inscrits à de tels cours offerts par les universités.

Est-ce grâce aux *Cahiers de propriété intellectuelle* que tant de Francophones sont présentement actifs au Canada en propriété intellectuelle et occupent des postes de commande au sein d'Industrie Canada et de Patrimoine canadien et que le Canada est davantage partie prenante sur cette scène internationale? On peut se permettre de rêver!

#### DE LA GENÈSE À L'ENFANCE ET L'ADO

Avant d'élaborer sur quelques étapes importantes dans la brève histoire des *Cahiers de propriété intellectuelle* et d'évoquer quelques souhaits pour l'avenir de ceux-ci, je ferai les éphémérides dans l'intérêt des lecteurs et de mes collègues de la rédaction, lesquels constateront la tâche accomplie et se remémoreront en souriant nos discussions.

Première réunion du groupe informel de conception et de publication d'une revue québécoise dans le domaine de la propriété intellectuelle le 13 avril 1987, rencontre rassemblant Vivianne De Kinder, Michel Gay, J. Nelson Landry, Jacques A. Léger, Michel Racicot, Ghislain Roussel et

François Tisseyre. Il y a notamment été question que la nouvelle publication assure une liaison harmonieuse avec *La revue canadienne du droit d'auteur*.

Rencontre avec Yvon Blais le 1<sup>er</sup> mai 1987 et décision quant à la présentation, le contenu et la diffusion de la revue, dont le premier numéro devrait paraître en janvier 1988, et à l'engagement financier des Éditions Yvon Blais Inc.

Souhait exprimé par l'éditeur, à la même date, d'élargir le comité de rédaction au milieu universitaire.

Composition du premier comité de rédaction: aux personnes présentes lors de la première réunion, se joignent Claude Brunet et Victor Nabhan le 19 mai 1987; le rédacteur en chef désigné est Ghislain Roussel.

Choix du nom de la revue et du modèle de licence de publication en août 1987.

Accueil de la professeure Mistrale Goudreau au sein du comité de rédaction également en août 1987.

Fixation du nombre d'administrateurs et des membres du comité de rédaction à dix personnes en août 1987 aussi.

Discussion du contenu du premier numéro des *Cahiers* les 19 mai, 17 août et 28 septembre 1987.

Adoption de la politique éditoriale, des modalités de publication et de la maquette de la page couverture les 28 septembre et 20 octobre 1987.

Retrait des Éditions Yvon Blais Inc. - mais non par manque d'intérêt - dans la réalisation des *Cahiers de propriété intellectuelle* en janvier 1988.

Démarches auprès de Wilson & Lafleur après le retrait momentané des Éditions Yvon Blais Inc. de produire et de distribuer la revue: février 1988.

Décision d'incorporer la revue via un organisme sans but lucratif en février 1988, malgré une décision préalable de ne pas s'incorporer; celle-ci s'est concrétisée en août 1989.

Signature du contrat d'édition et de distribution avec les Éditions Yvon Blais Inc. en août 1988.

Sortie envisagée du premier numéro - en un temps record - en octobre de la même année.

En août 1988, résolution en vue de confier la gestion des droits de reproduction des textes des *Cahiers* à l'Union des écrivaines et écrivains québécois.

Lancement des *Cahiers de propriété intellectuelle* le 7 novembre 1988.

Démission de François Tisseyre en mars 1989.

Suggestions de Jacques A. Léger de modifier les pages intérieures de la revue et de leur donner une nouvelle apparence en mars 1989.

Entrée du professeur Ejan Mackaay de l'Université de Montréal au comité de rédaction des *Cahiers* en août 1989.

Jacques A. Léger, Mistrale Goudreau, Ghislain Roussel et J. Nelson Landry deviennent les premiers président, vice-président, secrétaire et trésorier des *Cahiers de propriété intellectuelle Inc.* en janvier 1990.

Création du *Prix des Cahiers de propriété intellectuelle* en janvier 1990.

Édition en mai 1990 en neuf points au lieu de douze points pour plus de contenu dans un numéro devant toujours inclure au plus 96 pages tel que cela avait été déterminé dès le départ.

Élargissement du comité de rédaction le 30 septembre 1991 et accueil du juge Denis Lévesque et de Louise G. Bernier de BioChem Pharma le 24 mars 1992.

Modification des règlements du *Prix des Cahiers de propriété intellectuelle* pour rendre admissibles les personnes en formation professionnelle et mention du cinquième anniversaire de la revue, en juin 1992.

Adoption d'un nouveau modèle de licence de publication le 24 mars 1992.

Production de tirés à part d'articles remis aux collaborateurs de la revue en novembre 1993; campagne de promotion de la revue entérinée à la même date.

Résolution le 21 octobre 1996 de produire un numéro spécial des *Cahiers* afin de souligner le dixième anniversaire de la revue.

Engagement de préparer une relève à la rédaction des *Cahiers de propriété intellectuelle* les 28 février et 17 mai 1995.

Décision de procéder à la mise en oeuvre des décisions touchant la relève le 19 mars 1996.

## **CONSTANCE, FIABILITÉ ET QUALITÉ**

Un retour au contenu des trois premiers numéros de la revue atteste dix années plus tard de l'actualité de celle-ci et de la perspicacité de ses fondateurs; les sujets alors traités sont toujours au premier plan en 1997, s'agissant de la protection de l'information confidentielle, du droit de l'informatique, de la protection des droits des artistes interprètes, de la révision des législations canadiennes du droit d'auteur et des brevets d'invention, des marques notoires et des questions constitutionnelles reliées au droit des marques de commerce.

Mes estimés collègues J. Nelson Landry, Jacques A. Léger et Michel Racicot ont été là au tout début pour couvrir, avec le soutien des professeurs Mistrale Goudreau et Victor Nabhan au volet du droit d'auteur, les secteurs des brevets d'invention, des dessins industriels, des marques de commerce et des nouvelles technologies.

C'est là le double défi des *Cahiers de propriété intellectuelle*: d'abord, oser assurer la parution régulière d'une revue canadienne de langue française en propriété intellectuelle, de haut niveau scientifique, mais non de stricte information ni de vulgarisation, alors que, somme toute, les spécialistes et auteurs ne pullulaient pas au Québec et que les lecteurs ne se précipitaient pas au portillon; puis, mettre en liaison des juristes provenant de cabinets de diverses importances, le milieu de la création (Michel Gay, Yves Légaré, Hélène Messier) et des universitaires, maillage qui a fort bien réussi.

Depuis, la famille a été élargie en 1992 à la magistrature avec le juge Denis Lévesque de la Cour supérieure du Québec à Montréal et à l'industrie de pointe, que ce soit celle des pharmaceutiques avec Louise G. Bernier ou, en 1996, de l'informatique avec Louis Carbonneau de Softimage et des télécommunications avec Sandra Beauchesne d'Ericsson.

Le premier numéro des *Cahiers* est donc paru à l'automne 1988, mais le projet de la revue, faut-il le répéter, remonte au printemps de 1987. Véritable phénomène dans le cas des revues scientifiques: *Les Cahiers de propriété intellectuelle* ont paru trois fois l'an, sans subvention ni retard de livraison, et conformément aux périodicités prévues. Cela peut expliquer en partie la fidélité des lecteurs et abonnés que nous remercions vivement de leur confiance.

Cette régularité, elle est due aux membres du comité de rédaction, à son rédacteur en chef, tous le reconnaissent sans flagornerie - et la personne visée en est humblement consciente tout en sachant qu'elle a plus d'une fois bousculé, sinon traumatisé, ses collègues du comité de rédaction - mais aussi aux encouragements personnels du président, Jacques A. Léger, envers le rédacteur en chef et au plaisir qu'ont eu les membres de la rédaction à collaborer à la planification de chaque numéro de la revue. Ajoutez à cela le cocktail que produit une troupe de collégiens en vacances, groupuscule de pincés sans rire et de gens à l'humour caustique ou sarcastique. Et dire que le soussigné ne pensait rester en poste que pour le démarrage des *Cahiers*, tout au plus trois années.

Finalement, je dois mentionner la patience de ma répondante aux Éditions Yvon Blais Inc., Johanne Forget, et l'appui initial d'Yvon Blais de prendre le bateau avec nous. Peu d'éditeurs l'auraient fait à l'époque.

Cette stabilité, elle s'est aussi concrétisée par la présence assidue des membres du comité de rédaction d'origine: de ce comité de dix personnes, sept siègent encore et deux autres sont demeurées membres de la corporation éditrice et de son conseil d'administration. Cela ne laisse pas sous-entendre que la corporation est fermée, car elle a accueilli d'autres personnes, en 1992, comme j'en ai fait état précédemment, et en 1996, à savoir Lise Bertrand, Louis Carbonneau, Laurent Carrière et Stéphane Gilker, ainsi que les adjoints à la rédaction Sandra Beauchesne, Lucie Guibault et Stefan Martin.

## **DIXIÈME ANNIVERSAIRE**

*Les Cahiers de propriété intellectuelle* fêtent leur dixième anniversaire et la rédaction souligne cet événement par un lancement du volume 10 le 15 septembre 1997 dans le cadre du congrès de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI), à Montebello, lancement prestigieux comme celui du premier numéro le 7 novembre 1988 à la salle Saint-Sulpice de la Bibliothèque nationale du Québec.

Le premier numéro de ce volume est assez particulier. Le contenu regroupe les articles de prestigieux collaborateurs canadiens, québécois et étrangers renommés dans leur sphère d'activités et englobe un index cumulatif des 27 premiers numéros de la revue. Y ont été publiés, à l'exception des recensions et parutions de volumes, plus de 140 articles et chroniques sur de multiples sujets, tant traditionnels comme les oeuvres musicales, les oeuvres d'architecture, les contrats d'édition et les programmes d'ordinateurs, qu'avant-gardistes tels les noms de domaine, les contrats Internet, les droits voisins et les biotechnologies, et ce, grâce à quelque cent estimés auteurs et experts d'ici, des États-Unis d'Amérique (entre autres Paul E. Geller et Jane C. Ginsburg) et de l'Europe, dont Thomas Dreier, André Françon, Yves Gaubiac, André Lucas, Nicolas Rouart, Alain Strowel, Jean-Paul Triaille et Silke von Lewinski.

Un judicieux décompte des numéros des *Cahiers* totalise neuf années de parution; même si l'incorporation de la société éditrice a été décidée en août 1988 et formée plus tard, en 1989 - cordonnier mal chaussé ... - les travaux du comité fondateur et du comité de rédaction restreint de la revue remontent à avril et août de l'année 1987. La publication devait être lancée en septembre 1987, mais elle a connu quelques soubresauts et une période de flottement au courts de laquelle Victor Nabhan et le soussigné se sont efforcés de tenir actif le projet. Puis, en août 1988, le tout

était dans la poche et il fallait produire rapidement un premier numéro auquel J. Nelson Landry fut d'une aide précieuse avec l'article de Marie Bourgeois.

Les fondateurs de la revue n'entendaient nullement s'improviser éditeur ou distributeur. Leur but était de livrer à un éditeur trois numéros clés en main - la proposition initiale du soussigné était de quatre numéros, ses collègues ayant ralenti, Dieu merci, son enthousiasme - et de ne pas percevoir les revenus des ventes et des abonnements, mais, en contrepartie, de solliciter certains apports de l'éditeur dont, au fil des ans, la réalisation de tirés à part destinés aux auteurs, d'une campagne de promotion et de dépliants promotionnels sur la revue et le *Prix des Cahiers de propriété intellectuelle* et une participation au lancement du X<sup>e</sup> anniversaire de la revue.

Il a aussi été convenu dès les premières discussions du comité de rédaction de ne pas publier de textes en anglais, sinon des résumés, de ne pas insérer de publicité entre le contenu ou les articles de la revue et d'adopter une maquette ou page couverture épurée qui se démarque des autres revues juridiques.

Ces détails ne doivent pas faire oublier que les principales réflexions ont avant tout porté sur le contenu et la politique éditoriale des *Cahiers de propriété intellectuelle* afin que ceux-ci soient nettement définis et que l'on ne puisse y déroger, voulant ainsi éviter les difficultés de certaines publications aux politiques ou orientations imprécises, et garantir aux lecteurs et abonnés un contenu diversifié, de langue française, de qualité constante, sinon croissante, sans vouloir plaire à quiconque ou verser dans la formation à distance et la vulgarisation. Le défi était d'informer sans opter pour la facilité et de faire en sorte que les lecteurs progressent au fil des numéros, en redemandant et s'intéressent davantage à des questions pointues relatives aux droits de propriété intellectuelle.

On peut aisément le constater en survolant la table de matières des premiers numéros et celle des plus récentes livraisons, lesquelles abordent des aspects résolument complexes en brevets d'invention, marques de commerce et nouvelles technologies. Du droit d'auteur dont il y avait abondance dans les premiers temps, un glissement a par la suite été légèrement effectué vers les domaines des brevets et des marques de commerce, ce que les lecteurs assidus - mais non ceux du début qui croient - ont certainement perçu.

Le numéro soulignant le dixième anniversaire des *Cahiers de propriété intellectuelle* est l'illustration la plus vivante de cette évolution et de ce dynamisme.

## **UN DÉFI DE TOUT INSTANT... POUR LE PLAISIR**

Des défis, le comité de rédaction, avec le support du conseil d'administration, s'en est beaucoup donné, allant de la diversification du contenu de la revue à la production de numéros plus volumineux, à la traduction de textes soumis en anglais, à la mise en place de chroniques, si possible régulières, de jurisprudence et de recensions de volumes, à la confection d'un index en trois parties: auteurs, articles et sujets, à la réserve d'un espace privilégié consacré à la réflexion ou à la critique en matière de propriété intellectuelle, à l'élargissement du comité national de rédaction, au souci de préparer une relève au rédacteur en chef actuel par l'accueil de trois adjoints à la rédaction et la désignation d'un rédacteur en chef adjoint, la dynamo Laurent Carrière - il épuise même le rédacteur en chef, c'est tout dire! Mais je me réjouis vivement de sa venue, laquelle m'a fortement restimulé. Quelle fougue! Quelle imagination!

Rappelons également la formation, en 1996, d'un comité éditorial international de très haut niveau ainsi que la création du *Prix des Cahiers de propriété intellectuelle* afin de susciter l'intérêt et la recherche en propriété intellectuelle d'abord chez les étudiants dans les facultés de droit civil, puis

chez ceux en formation notariale ou à l'École du Barreau du Québec et finalement chez les stagiaires dans les cabinets d'avocats et de notaires.

La lauréate de ce prix, en 1997, est Marie-Hélène Côté pour son manuscrit intitulé provisoirement *La responsabilité des intermédiaires à l'égard des violations de droit d'auteur commises par des tiers sur l'Internet*, lequel sera publié dans le numéro de janvier 1998 des *Cahiers*. Les autres lauréats de ce prix ont été à ce jour Frédéric Charette, Sophie Gagné, Lucie Guibault et Pamela Larrea.

Il y a certes d'autres projets mais, pour le moment, je ne puis que vous énumérer ce qui paraîtra (titres provisoires) en janvier, mai ou octobre 1998: c'est à couper le souffle et cela confirme le dynamisme québécois en propriété intellectuelle, la mondialisation - même là - la complexité, l'originalité et l'éclectisme des thèmes traités soit sous l'angle canadien, soit sous celui européen ou international:

- Accès à l'information et droit d'auteur
- ADPIC et mondialisation des échanges
- Calcul des profits en matière de brevets d'invention contrefaits
- Charte des droits, parodie et pastiche
- *Cookies* et *Knapsacks* comme éléments de contrôle ou de statistique sur Internet
- Copropriété des inventions
- Courrier électronique et respect de la vie privée
- Cryptage et droit d'auteur
- Dilution des marques de commerce aux États-Unis
- Droit de propriété des journalistes
- Franchisage: droit canadien, contrats et développements jurisprudentiels
- Informatique: protection sous le droit d'auteur et les brevets d'invention
- Marques patronymiques
- Nature de l'information confidentielle
- Obtentions végétales: développements canadiens et internationaux
- Protection des oeuvres de folklore
- *Revamping* d'une marque graphique
- *Shrink Wraps* et *Web Wraps*: nature et valeur de ces licences au Canada et aux États-Unis
- Traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et sur les prestations et phonogrammes.

## CONTENU DU NUMÉRO ANNIVERSAIRE

Quant au numéro-ci, je suis très ému d'en dire quelque chose vu la qualité des collaborateurs et puisque j'en ai eu l'idée, laquelle a été intensément enrichie et revisitée au fil des discussions et propositions du comité de rédaction, tout particulièrement de Claude Brunet, Laurent Carrière et Stéphane Gilker.

*Les Cahiers de propriété intellectuelle* ont ainsi dix ans, mais que s'est-il passé depuis dix années au Canada et dans le monde en droit d'auteur, brevets d'invention, marques de commerce, dessins et modèles d'utilité, droit de la concurrence et, dernier élément considéré, en nouvelles technologies, s'agissant de l'informatique, de l'environnement numérique, du multimédia, des autoroutes de l'information, de l'Internet et des biotechnologies? L'idée de départ était d'établir, à l'échelle canadienne dans un premier temps, une sorte de palmarès de la propriété intellectuelle et ce, en invitant des personnes émérites dans leur secteur à soumettre à la rédaction un tel palmarès: rétrospective donc avec Lise Bertrand, Claude Brunet, Jean Carrière, Laurent Carrière et Joan Clark.

Mais avec la mondialisation des marchés, l'Internet, l'exploitation planétaire des biens faisant l'objet des droits de la propriété intellectuelle, qu'en est-il maintenant et demain de ces mêmes droits - ou de certains de leurs aspects - dans leur interprétation, application, mise en oeuvre, diffusion et respect? Y a-t-il encore place à l'effort intellectuel individuel? L'auteur a-t-il encore un mot à dire, sinon est-ce dorénavant uniquement ceux amplifiés de l'exploitant, du producteur, du diffuseur, de l'internaute ou de l'utilisateur de biens intellectuels qui prévalent? Qu'en est-il de la reconnaissance et du maintien de monopoles territoriaux de protection? Les législations nationales distinctes ou particulières ont-elles encore leur raison d'être? Etc.

Voilà la seconde question adressée à des auteurs québécois et canadiens: prospective donc avec Diane Leduc Campbell, Pierre-André Dubois et Benoît Clermont, Stephan P. Georgiev, Christian Bolduc et Marc-André Huot, A. David Morrow et Geneviève M. Prévost, Serge J. Pichette et David Vaver.

Thème également proposé à des collègues européens, mais fusionnant les dimensions de la rétrospective et de la prospective tant à l'échelle européenne qu'à celle internationale, dans la mesure du possible: rétrospective et prospective avec les réputés auteurs suivants dont la collaboration nous honore au plus haut point: Jean-Jo Evrard, André Kéréver, Jean-Marc Mousseron et Michel Vivant. Un texte additionnel de Pierre Collin sera publié ultérieurement.

## CONCLUSION

Le bébé qu'ont été *Les Cahiers de propriété intellectuelle* a été conçu dans l'euphorie, mais il a failli ne pas voir le jour. Fort heureusement, après une enfance hyperactive, il en est rendu au stade de la pré-adolescence et il remue beaucoup. Il sera à coup sûr un adolescent brillant et il connaîtra un âge adulte étonnant et son rayonnement ira au-delà du Québec et du Canada et se manifestera sur les autoroutes de l'information.

C'est avec assurance, émotion et nostalgie que je voulais signer cette présentation, la vingt-huitième, et faire place, entre autres, à mon collègue Laurent Carrière et à la relève au sein de la rédaction de la revue.

Sur ce, je vous souhaite un très bel anniversaire et vous donne rendez-vous au volume 20, en octobre 2007.

Le rédacteur en chef,

Ghislain Roussel